



*Commercialiser votre hébergement  
avec Gites de France® dans les Yvelines*

**GÎTES DE FRANCE**  
Partageons des moments uniques

# LA COMMERCIALISATION AVEC GITES DE FRANCE ® :



Gîtes de France® dans les Yvelines disposent de  
2 principaux canaux de distribution :

① Sites Internet :

[www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com) et [www.gites-de-france-yvelines.fr](http://www.gites-de-france-yvelines.fr)

+ 19 Millions de visiteurs  
sur le site national en 2019.

② Le service de réservation  
Gîtes de France Lille

+ 25 000 contrats en 2019

●●●●● *On vous dit tout sur* ●●●●●  
*Le service réservation de Lille*

Le Service réservation Gîtes de France® de Lille est une équipe d'hommes et de femmes, professionnels à votre service :

- Une équipe locale basée dans les Hauts-de-France à Lille = Des emplois et des retombées financières sur le territoire français.
- Un service de réservation qui commercialise 6 départements (Pas-de Calais / Nord / Aisne / Val d'Yvelines / Yvelines / Yvelines) = En 2019 + 25 000 contrats *dont 1 434 pour les Yvelines* - Volume d'affaires de plus de 12 Millions d'€.
- Une équipe à l'écoute et disponible : 6 jours / 7 de 8h30 à 19h00 (du lundi au vendredi) et de 9h30 à 17h30 le samedi, avec un service de débords d'appel national qui prend la relève dès la fermeture des bureaux jusqu'à 21h00, le dimanche et les jours fériés.
- Dans les Yvelines en 2019, il apporte un taux de remplissage moyen de 62 % aux 32 gîtes en contrat d'exclusivité avec un volume d'affaires moyen de 18 500 €
- Il a reversé 177 319 € de taxe de séjour *dont 29 302 € pour le département de l'Yvelines* en 2019.



# LA COMMERCIALISATION AVEC GITES DE FRANCE ® :



Un choix entre 2 modes de commercialisation  
« Exclusivité » ou « Partagée » :

 La réservation en exclusivité (Formule tranquillité) Gites de France® :  
L'intégralité du planning de votre gîte est confiée à Gites de France®



*« Ce mode de commercialisation est idéal pour les propriétaires occupés, en activité qui n'ont pas le temps de se rendre disponible à 100% pour gérer les plannings, les envois de contrats, suivre les règlements... Ils choisissent de déléguer en intégralité la gestion de leur hébergement à le service de réservation qui s'occupe de tout pour eux... ! »*

*Hugues LEROY, responsable du pôle commercial*

✓ **Gain en temps et en tranquillité** : Le service de réservation assure tous les aspects administratifs (envoi des contrats, relances, échanges avec les clients), les aspects financiers (négociation tarifaires, encaissement avant l'arrivée), le service après-vente (factures, attestations de séjour, collecte la taxe de séjour). Vos loyers vous sont réglés chaque semaine par virement.

✓ **Gain en sécurité financière** : Vous êtes garanti des paiements des loyers en cas de non-solvabilité du client. Le service de réservation vous garantit le versement du montant du séjour jusqu'à 25% en cas d'annulation ou de désistement (assurance annulation) hors cas de force majeure (cf. voir conditions dans convention de mandat).

✓ **Mise à disposition d'un outil de suivi des réservations** : Le Bureau Propriétaires, vous permet de suivre les réservations prises par le service réservation et d'en enregistrer vous-même. C'est un outil de gestion de votre hébergement et d'échange avec votre relais.

✓ **Un taux de commission 12 %**  
**Flexibilité**: Vous avez la possibilité de bénéficier d'un taux préférentiel apporteur d'affaires à 6%.

✓ Le propriétaire est disponible pour l'accueil, la mise en beauté de son hébergement, l'entretien et la préparation pour l'arrivée des futurs clients afin d'obtenir les meilleurs avis et viser le « Trophées clients » Gites de France®.

✓ **Meilleure visibilité et gain en clients supplémentaires** :  
Les missions du service de réservation sont :  
- de remplir votre calendrier en fonction de vos attentes,  
- de collaborer avec les comités d'entreprises,  
- de répondre aux attentes des professionnels en quête d'hébergements pour leurs salariés : numéro unique pour connaître les disponibilités plutôt que d'interroger chaque propriétaire.  
- de mettre votre gîte sur d'autres marchés (avec votre accord) pour augmenter vos canaux de distribution. Votre service de réservation s'en occupe pour vous et vous garantit une commission unique.



# LA COMMERCIALISATION AVEC GITES DE FRANCE ® :



☞ **La réservation Partagée (Liberté) avec Gites de France®**,  
Votre planning (gîte, chambre d'hôtes, gîte de groupe) est partagé avec Gites de France®  
Vous avez la possibilité de faire des contrats vous-même après avoir vérifié le planning.



« Ce mode de commercialisation est réservé aux propriétaires très disponibles qui souhaitent gérer eux-mêmes leur distribution. Ils disposent de leur site web, sont actifs sur les réseaux sociaux et réactifs face aux demandes des clients... ».

Lucie GHESTEM,

Assistante développement et Qualité relais des Yvelines

- ✓ **Autonomie et partage** : Le propriétaire assure lui-même la gestion de son planning, tous les **aspects administratifs** (envoi des contrats, relances, échanges avec les clients), les **aspects financiers** (négociation tarifaires, encaissement avant l'arrivée), le **service après-vente** (factures, attestations de séjour, collecte la taxe de séjour). Le propriétaire ne bénéficie pas du service de médiation pour les contrats réalisés en direct.  
  
Gites de France® peut à tout moment intervenir sur le planning et réaliser des contrats.
- ✓ **Outils de gestion de réservation** : Gites de France® vous met à disposition un **Bureau Propriétaires**, outil de gestion et de suivi de vos réservations.
- ✓ **Gites de France® comme apporteur d'affaires** : votre planning est accessible à Gites de France® qui vous apporte **des ventes complémentaires** sur les périodes disponibles. (Il est impératif que votre planning soit à jour en temps réel !)
- ✓ **Liberté de commercialisation** : Vous êtes libre de vous inscrire sur d'autres plateformes de ventes. En revanche, il est nécessaire de **synchroniser les plannings** (lien Ical) pour éviter les doubles réservations.
- ✓ **Conquérir de nouveaux clients** : Vous bénéficiez du portefeuille clients fidélisé de Gites de France, privilégiant des séjours plus longs (9 jours en moyenne).
- ✓ **Paiement en CB, chèques vacances / assurance annulation** : Vous pourrez proposer à vos clients un paiement par carte bancaire depuis votre bureau propriétaires et leur donner accès à l'assurance annulation du service réservation.
- ✓ **Un taux de commission adapté à votre fonctionnement** :  
**0 % - 6 % ou 16 %\***  
*La réservation émane de vous et vous gérez tout de A à Z = 0%*  
*La réservation vient de Gites de France® et nous gérons tout de A à Z = 16%\**  
*Vous trouvez le client mais souhaitez utiliser les services de paiement CB, ANCV ou assurance = 8%\* (et Gites de France® gère la suite de la réservation).*

\* Taux de commission :

Gîtes ruraux = Commission à 0% - 8% ou 15%

Chambres d'hôtes = Commission à 0% ou 8%

Gîtes de Groupe = Commission à 0% ou 10%



# LA COMMERCIALISATION AVEC GITES DE FRANCE ® :



## ••••• Faire aux questions •••••

Mon gîte doit-il être ouvert toute l'année ?

Exclusivité : Non, si votre planning est libre, vous pouvez le fermer pour des vacances, travaux, raisons de santé et usage personnel. La période de fermeture ne devra pas excéder 5 semaines et ne pourra pas être effectuée pour une location.

*Vous devez penser à bloquer ces dates en avance.*

Partagée : Vous ouvrez et fermez vous-même les périodes que vous souhaitez.

Puis-je fermer mon planning si je reçois de la famille ou des amis ?

Oui

Exclusivité : un simple mail au service réservation suffit pour fermer votre planning à la location.

Partagée : Vous fermez vous-même depuis votre bureau propriétaires.

Ai-je la main sur mes prix ?

Exclusivité et partagée

Oui, nous vous interrogeons chaque année pour la mise à jour de vos tarifs. Vous pouvez également les modifier depuis votre bureau Propriétaires.

Vous pouvez, à tout moment, faire un point avec votre relais pour optimiser votre tarification. Vous pouvez accorder un tarif préférentiel ou une promotion.

Je ne veux pas louer moins de 4 nuits, c'est possible ?

Exclusivité et partagée

Oui nous appliquons les tarifs et les paramètres que vous souhaitez, qui peuvent évoluer à votre demande.

Comment suis-je informé des réservations ?

Exclusivité et partagée :

Vous pouvez suivre vos réservations depuis votre bureau propriétaires. Vous recevez un mail dès qu'une option se transforme en réservation ferme. En dernière minute (moins de 2 jours), vous recevez en plus un SMS, et/ou un appel du service réservation.

Puis-je refuser une réservation ?

Exclusivité et partagée :

Si le planning est ouvert, impossible de refuser une réservation, sauf cas de force majeure, ou problème

dans l'hébergement. En dernière minute uniquement (2 jours avant la date du séjour), vous recevez un SMS ou un appel du service réservation vous demandant d'accepter ou de refuser la réservation.

Mes coordonnées apparaissent-elles sur le site internet ?

Exclusivité et partagée :

Non ce sont les coordonnées du service de réservations qui apparaissent (Sauf pour les Chambres d'hôtes)

Le lien vers mon site internet est-il mis en avant ?

Exclusivité et partagée :

Non - Le lien vers votre site internet n'apparaît pas sur le site [www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com). Vous pourrez l'adresser à vos clients une fois qu'ils auront confirmé leur réservation, pour leur donner des informations complémentaires, les visites à faire...le lien pourra être ajouté dans votre mail de prise de contact avant leur arrivée.

J'aimerais m'inscrire sur d'autres plateformes, est-ce possible ?

Exclusivité : Le service de réservation dispose d'un partenariat avec PopConnect, qui lui permet de positionner votre annonce sur plusieurs plateformes de ventes : Booking, Abritel, trip Advisor, homelidays...C'est le service de réservation qui s'en charge pour vous et le taux de commission reste unique (celui du service réservation).

Partagée : Vous êtes libre et vous occupez de tout vous-même. Vous devrez uniquement fournir les liens de synchronisation à votre relais.

Suis-je suivi pour la commercialisation de mon gîte ?

Exclusivité et partagée : Oui, votre relais et le service de réservation assurent des points réguliers concernant l'activité commerciale des hébergements. Si les résultats commerciaux sont estimés insuffisants, il vous propose un point pour étudier les actions à mener afin d'optimiser la fréquentation de votre structure.

Au lancement de votre activité, nous vous proposerons des rendez-vous personnalisés.

Est-ce moi qui réponds aux avis clients ?

Exclusivité et partagée : Oui, on vous conseille



# LA COMMERCIALISATION AVEC GITES DE FRANCE ® :



*vivement de le faire. Nous vous ferons parvenir une procédure de traitement des avis clients. Votre relais se tient à disposition pour vous aider à répondre à un avis négatif.*

La réservation partagée est-elle ouverte à tous les hébergements ?



*Oui, les gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe et insolites peuvent opter pour la réservation partagée.*

Quel est le taux de commission quand la réservation est faite en ligne ?



Exclusivité et partagée : *Sur toutes les réservations faites en ligne (depuis le site national ou départemental) une commission est appliquée en fonction de votre choix de commercialisation.*

Je ne peux pas accueillir en semaine car je travaille, est-ce un problème ?



Exclusivité et partagée : *Non, nous appliquons les paramètres qui vous conviennent et vous permettent d'accueillir dans les meilleures conditions. Tout est personnalisable : la durée minimum des séjours, les jours d'arrivées, les heures d'accueil, en fonction des périodes de l'année. On vous propose du sur-mesure !*

Si je fais une réservation via Booking, par exemple, les commissions se cumulent-elles ?



Exclusivité : *si vous choisissez le partenariat avec Popconnect, c'est toujours la commission Gites de France qui s'applique.*

Partagée : *Non. La réservation faite via une autre plateforme s'applique selon ses propres conditions (exemple Booking entre 15 et 17%). Une synchronisation des plannings permet de fermer le calendrier Gites de France®.*

Puis-je changer de mode de commercialisation ?



Exclusivité et partagée : *Oui, vous choisissez votre mode de commercialisation « exclusivité » ou « partagée » annuellement. Chaque année, nous vous interrogeons pour le renouvellement d'adhésion.*

J'ai une double réservation comment, cela se passe-t-il ?

Partagée : *Un surbooking est toujours une situation délicate à gérer.*

*Il peut entraîner le versement d'indemnités pour le client, conformément aux Conditions Générales de Ventes (CGV).*

*Si le client doit être relogé : Le surcoût est à votre charge si le relogement se fait dans un hébergement plus cher.*

Exclusivité et partagée : *Le client peut demander des indemnités égales à celles qu'il aurait supportées s'il avait annulé : entre 25% et 100% du montant de la location (selon la date d'annulation), en plus du remboursement des sommes déjà versées. Dédommagement du service réservation : Paiement de la commission que le service réservation aurait dû percevoir, (articles 11 de la convention de mandat).*

Puis-je mettre un planning de réservation sur mon site internet personnel ?



Exclusivité et partagée : *Oui, vous pouvez intégrer le moteur de réservation Gites de France® sur votre site Internet. Ainsi toutes les réservations réalisées sur votre site seront synchronisées et suivies par le service réservation de Lille.*

# LA COMMERCIALISATION AVEC GITES DE FRANCE ® :



Vos Contacts :

Relais des Gites de France® des Yvelines

40 avenue de Flandre

75 019 PARIS

Adresse postale : 359 Bd Hoover

BP 1210 59013 LILLE CEDEX

Tél. 06/88/55/68/79

[Relais78@gites-de-france-nord.com](mailto:Relais78@gites-de-france-nord.com)

Le service de réservation Gites de France® Lille

359 boulevard Hoover – BP 1210

59013 Lille cedex

Tél. 03.20.14.93.93

[contact@gites-de-france-yvelines.com](mailto:contact@gites-de-france-yvelines.com)